

II

*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada  
à l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 15 novembre 1977

no ECW-817

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre note no 297 du 15 novembre 1977, qui se lit comme suit:

*(Voir la note de l'ambassade des États-Unis d'Amérique no 297  
en date du 15 novembre 1977)*

Le Gouvernement du Canada confirme les ententes définies dans votre note ainsi que les accords énoncés dans l'Accord de coopération de 1955 et dans l'échange de notes des 18 et 25 mars 1976. (Une copie de l'échange de notes se trouve ci-joint.)

Le Gouvernement du Canada accepte votre proposition selon laquelle votre note, qui fait foi en anglais, et la présente réponse, qui fait foi en français et en anglais, constituent un accord entre nos deux Gouvernements qui entre en vigueur à la date de la présente réponse et continue de s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel Accord de coopération concernant les utilisations civiles de l'énergie nucléaire.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

DONALD C. JAMIESON  
Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures

S.E. Thomas O. Enders,  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,  
Ottawa.